

Nouvelle-Ecosse.—En Nouvelle-Ecosse, le Ministère de la Santé publique consacre ses efforts à l'enrayement des maladies contagieuses; à l'hygiène prénatale, postnatale et scolaire; aux systèmes d'égout; à l'hygiène des sources d'approvisionnement de lait et d'eau; au relevé des statistiques vitales; à l'hygiène mentale et à la formation aux habitudes d'hygiène. Le Ministère agit en qualité de conseiller auprès des autorités locales de l'hygiène; règlemente toutes les questions relatives à la santé publique; maintient sur place un personnel qui assure un service de consultation sur la tuberculose et autres questions de santé; pourvoit à un service public d'infirmières spécialisées qui accomplissent leur travail tant dans les écoles qu'à domicile, et à un service public de laboratoire gratuit qui s'étend à toute la province; assure la surveillance des hôpitaux provinciaux, tant généraux que spéciaux; s'occupe de l'inspection des hôpitaux généraux publics et des institutions de bienfaisance; recueille et distribue les sérums et les vaccins, et distribue des imprimés sur toutes les questions de santé.

En 1940, la province fut divisée en cinq districts ou unités sanitaires dont chacun a été confié à un médecin hygiéniste qualifié. Chaque unité a son bureau et son personnel, un personnel d'infirmières de la santé, un outillage portatif de radiologie et un dépôt de distribution de sérums et vaccins. En outre, un hygiéniste est chargé de l'administration des services d'hygiène dans la ville de Halifax. Ceci représente un progrès marqué en matière de santé publique. Grâce à cette organisation, il a été possible de coordonner et d'uniformiser plus complètement le travail d'hygiène dans toute la province.

Les services de l'armée et le Ministère de la Santé ont des problèmes communs; aussi, la collaboration la plus étroite a été maintenue entre ces organismes.

L'ouverture d'une clinique de traitement "Kenny" pour la paralysie infantile a été un événement unique en 1942.

Nouveau-Brunswick.—Le Ministère de la Santé, administré par un Ministre de la Santé, a été créé en 1918. Il assure les services suivants: assainissement général, y compris les sources d'approvisionnements d'eau et les systèmes d'égout; contrôle des maladies contagieuses, y compris la tuberculose et les maladies vénériennes; laboratoire de santé publique et fournitures des produits biologiques; inspection médicale des écoles; relevé des statistiques vitales; service d'infirmières et de bien-être de l'enfance; enseignement de l'hygiène et surveillance générale et coordination du travail des commissions d'hygiène des sous-districts. Sous l'autorité du Ministre, ce Ministère est dirigé par un médecin en chef qui est aussi registraire général des statistiques vitales. Le personnel se compose d'un directeur des laboratoires, de 11 médecins à temps continu, d'un directeur du service public d'infirmières et, en outre, d'un directeur à temps discontinu des cliniques pour maladies vénériennes. La province défraie le coût entier du traitement des tuberculeux dans les sanatoriums, et du soin hospitalier des patients atteints de poliomyélite et environ 60 p.c. du soin des patients dans les hôpitaux pour maladies mentales.

Québec.—Le gouvernement provincial, par une loi adoptée en 1941 (5 Geo. VI, c. 22), a établi un département de la santé et du bien-être social pour s'occuper de l'administration de toutes les questions concernant la santé, la médecine préventive et le bien-être social (voir, pp. 839-840, le travail de bien-être social entrepris par la province). De 1936 à 1941, les questions provinciales de santé relevaient du département de la santé; ce dernier, en 1936, a été substitué au service d'hygiène qui était sous la juridiction du Secrétariat provincial. Le système connu sous le nom d'"unités sanitaires de comtés" fonctionne depuis 1926. L'objet de ce système est de